

# POUVOIR

( à compléter S.V.P.)



Convocation AGS DU 04/09/2021  
Date de l'Assemblée le 04/09/2021

M. et Mme LEMASSON Guillaume et Carole  
15 RUE JEAN-PAUL SARRE  
87260 PIERRE BUFFIERE

Je soussigné M. et Mme LEMASSON Guillaume et Carole propriétaire(s) de lots privatifs

Lot	Clé de répartition	Part du copropriétaire
7 Appartement	Charges Générales	84
11 Cave	Charges Générales	4
24 Débarras	Charges Générales	2
	<b>Nombre de tantièmes</b>	<b>90</b>

Copropriétaire de l'ensemble immobilier sis:

**SDC Mariouse Darré 1352 route du Col d'Aspin 65710 STE MARIE DE CAMPAN**

Donne par la présente pouvoir (avec pouvoir de substitution par le mandataire au profit d'un autre mandataire) à :

M. Chabert -- Veau

à l'effet de me représenter à l'assemblée générale du Syndicat des copropriétaires ci-dessous visée :

**samedi 04 septembre 2021 à 14:30**  
**SALLE DES FETES**  
**65710 STE MARIE DE CAMPAN**

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présences et toutes autres pièces, prendre part aux délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à Pierre Buffière..... le 26/08/21.....

Signature du copropriétaire, de l'associé ou du

**précédée de la mention "BON POUR POUVOIR"**

Bon pour pouvoir

Signature du mandataire

**précédée de la mention "BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR"**

- Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire que ce dernier soit ou non membre du syndicat.
- Chaque mandataire ne peut être porteur de plus de trois pouvoirs, sauf si la somme de ses propres voix avec la totalité des pouvoirs qu'il détient ne dépasse pas 15% des voix du syndicat.
- Le syndicat ne peut représenter aucun copropriétaire.